2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS!

Décret N°94- 226 /PRES
Promulgant la Loi N°29/94 /ADP
du 25 Mai 1994;

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;

Vu la Constitution;
Vu la lettre N°185/94/ADP du 31 Mai 1994,transmettant pour promulgation la Loi N°29/94/ADP du 25 Mai 1994;

D E C R E T E

ARTICLE 1er: Est promulguée la Loi N°29/94/ADP du 25 Mai 1994 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 30 Décembre 1993,entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de développement (F.A.D.) pour le projet de développement rural.

ARTICLE 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou ,le 13 Juin 1994

BURKINA FASO

Blaise COMPAORE